

**Dossier documentaire : Le testament de Lénine**

Le 25 décembre 1922

“Le camarade Staline, devenu Secrétaire général, a concentré un pouvoir illimité entre ses mains et je ne suis pas sûr qu’il puisse toujours s’en servir avec circonspection. Le camarade Trotski, d’autre part, comme sa lutte contre le C. C. dans la question du Commissariat du Peuple des Voies de Communications a déjà prouvé, s’est distingué non seulement par des capacités éminentes. Il est personnellement peut-être l’homme le plus capable de l’actuel C.C., mais il pèche par excès d’assurance et par un engouement exagéré pour le côté purement administratif des choses.”

“Staline est trop brutal et ce défaut, bien que tout à fait tolérable dans notre milieu et dans les relations entre nous, communistes, ne l’est pas dans les fonctions de secrétaire général. Je propose donc aux camarades d’étudier un moyen pour démettre Staline de ce poste et pour nommer à sa place un autre homme qui n’aurait en toutes choses sur le camarade Staline qu’un seul avantage, celui d’être plus tolérant, plus loyal, plus poli et plus attentif envers les camarades, d’humeur moins capricieuse, etc. Ces traits peuvent sembler n’être qu’un infime détail. Mais à mon sens, pour nous préserver de la scission et en tenant compte de que j’ai écrit plus haut sur les rapports de Staline et de Trotski, ce n’est pas un détail, ou bien c’en est un qui peut prendre une importance décisive’.

(V.I. Lénine, Oeuvres, vol 36, Moscou, 1971, pp. 607-608).

1. Dans quelles circonstances rédige-t-on un testament ?

.....  
.....

2. Quelle est la particularité de celui-ci ?

.....  
.....

3. Sur quels personnages se concentrent l'auteur de ce testament ?

.....  
.....

4. Comment présente-t-il chacun des deux ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....